

Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir que le secteur du sud-ouest Marnais est déjà très largement doté en parcs éoliens et pourvoit plus que de raison à la production d'électricité à base d'énergie renouvelable et majoritairement d'origine éolienne.

Source ENEDIS :

Communauté de communes Sézanne et Sud-Ouest marnais (CCSSOM) :

consomme **140 720 MWh***



et produit **224 746 MWh*** soit un ratio de **159,7 %**

Part de l'éolien dans la production: 96,9 % - Production éolienne par habitant: 10,24 MWh

Communauté de communes du Sud Marnais (CCSM) :

consomme **62 261 MWh***



et produit **238 932 MWh** soit un ratio de **383,8 %**

Part de l'éolien dans la production: 81,0 % - Production éolienne par habitant: 33,14 MWh

Communauté de communes de la Brie Champenoise (CCBC) :

consomme **59 889 MWh***



et produit **92 354 MWh** soit un ratio de **154,2 %**

Part de l'éolien dans la production: 94,2 % - Production éolienne par habitant: 11,48 MWh

Soit, pour le pays Brie et Champagne dont fait partie Fromentières :

Total des trois communautés de communes ci-dessus composant le Pays de Brie et Champagne :

consomme **262 870 MWh**

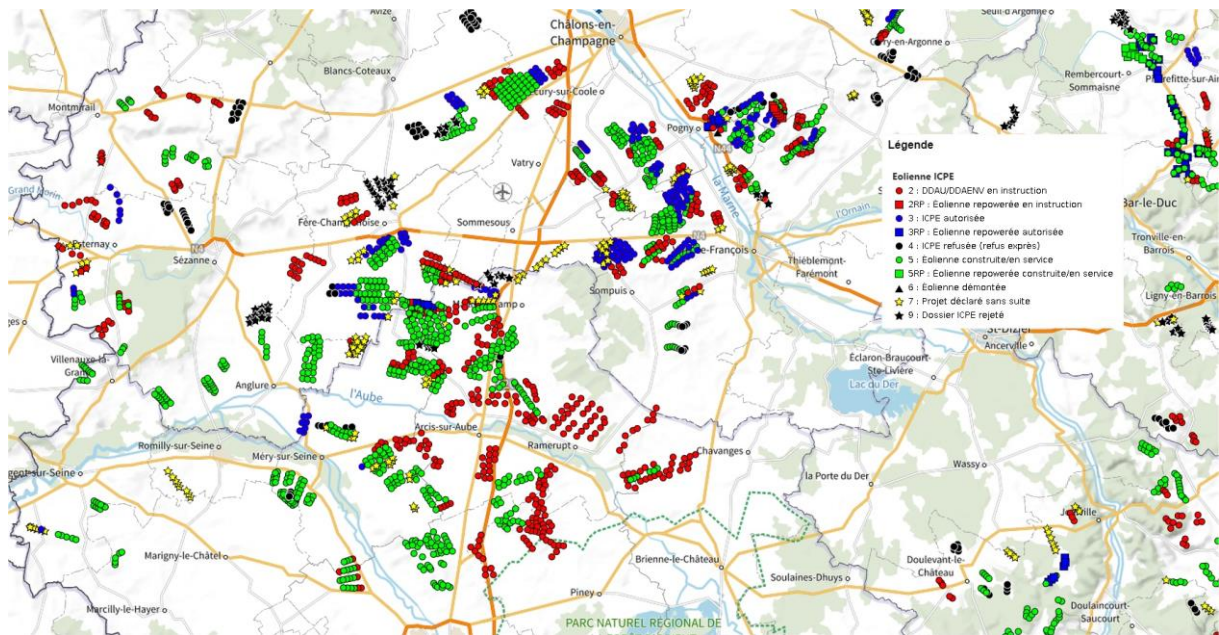
et produit **556 032 MWh** soit un ratio de **211,5 %**

Part de l'éolien dans la production: 89,6 % - Production éolienne par habitant: 14,37 MWh

Nous répondons donc largement à l'article D.141-2-1 du décret du 27/01/2023 sur les Comités Régionaux de l'Énergie.

Où est la territorialisation, l'équilibrage des territoires ? La Marne doit-elle être sacrifiée ?

C'est déjà le cas de certains secteurs quand on voit la carte de la DREAL (Octobre 2023) :



Aussi, la mission UNESCO Coteaux, caves et maisons de Champagne ainsi que l'INAO ont émis un avis plus que négatif concernant ce projet (zone d'exclusion et potentielles nouveaux classements).

Ces éléments devraient à eux seuls vous faire conclure à un avis défavorable.

Et même de soutenir votre décision en aidant à faire « respecter » la décision de refus du préfet à venir en cas de recours du promoteur (voir le projet « Brie des étangs »).

Je tiens cependant à faire valoir un autre argument parmi tant d'autres qui seront sûrement développés dans les contributions que vous avez reçues.

Dans toutes les études d'impacts que j'ai pu consulter jusqu'à présent (491 pages pour ce projet), jamais il n'est traité de l'érosion du bord d'attaque des pales.

Or il m'a été permis et ce à plusieurs reprises de constater cette usure.



En plus de la ruine du cadre de vie, dernier bien commun vital pour les citoyens, un scandale sanitaire est à venir.

Certaines associations parlent de plus de 60kg par an et par éolienne de micro et nano particules de PVC et autre fibres synthétiques (carbone, verre etc...) qui se diffusent dans notre environnement avec les conséquences que l'on imagine.

Des analyses de sols devraient être diligentées par le ministère de la santé mais il n'en est rien.

En espérant que vous n'êtes pas comme ceux qui sont capables de comparer l'impact sur l'avifaune (largement dénoncé et documenté, par la LPO notamment), en disant que les éoliennes ne tuent pas plus d'oiseaux que les chats domestiques.

Notre monde est déjà très largement pollué par nos activités outrancières et irrespectueuses de notre environnement, il faut que ça cesse.

Le secteur en question du sud-ouest Marnais, sa vallée du petit Morin et sa valeur historique (Napoléon et la bataille de Vauchamps) est une zone des plus bucolique (bois, forêt, vallons, villages) qui ne mérite certainement pas d'être ravagée pour une énergie ruineuse et peu efficace.

J'ose espérer que vous avez pris connaissance de la commission d'enquête sénatoriale présidée par Mr Schellenberger en Décembre 2022 :

« Le récit qui s'est reconstitué devant nous, c'est bien le récit d'une lente dérive, d'une divagation politique, souvent inconsciente et inconséquente, qui nous a éloignés et de la transition écologique et de notre souveraineté énergétique... ».

Elle démontre le scandale d'incompétence (ou pire ?) dont on fait preuve nos responsables concernant notre souveraineté énergétique.

(Yves Bréchet, ancien haut-commissaire à l'énergie : *« un produit de spéculation pur »*, *« La politique énergétique du pays a été décidé par un canard sans tête »*).

La loi d'accélération vient ajouter de l'indécence à cette situation d'autant qu'elle sera obsolète vu les directives européennes (RED III).

Un moratoire pour la Marne est urgent.

Aussi, d'autres voies sont possibles, mais n'intéressent manifestement pas nos dirigeants court-termistes et tournés vers la spéculation.

Comme une véritable politique d'économie et de frugalité, d'isolation, d'éducation, de développement de solutions de biomasse comme le miscanthus, ou technologiques comme le moteur à eau (processeur Pantone) et bien d'autre.

Je pourrai développer d'autres arguments (comme la baisse du vent globale due au réchauffement climatique, l'artificialisation des sols (non pris en compte dans les ZAN), les infrasons, le repowering sans enquête publique etc etc...) mais le temps me manque.

Ces points que j'ai abordés ne sont certes pas tous « spécifiques » au projet de Fromentières, car comme de nombreux citoyens l'étude d'un tel dossier relève de l'impossible vu le nombre de pages (on devrait disposer d'un comité scientifique et technique intègre et indépendant qui étudierait les dossiers).

Mais ils sont cependant tout à fait graves et valables.

Ils méritent votre pleine considération.

J'espère donc que vous aurez à cœur de défendre un avis défavorable, empli de pragmatisme et de bon sens pour nous et les générations à venir.

Recevez Monsieur mes sincères salutations,
Stephane Dubois.

Président de l'association de Protection de l'Environnement de Neuvy et Courgivaux (APENC51)
(42 membres)
Membre du collectif Environnement Champenois En Péril (18 associations).